



Syndicat national Force Ouvrière
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Membre de la fédération FNEC FP-FO

6/8 rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 56 93 22 88 - foesr@foesr.fr - www.foesr.fr

Après la censure, le fichage politique et religieux !

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, Philippe Baptiste, s'est récemment illustré par une attaque revendiquée contre les libertés académiques en intervenant pour faire annuler un colloque scientifique au collège de France sur l'histoire de la Palestine (voir [ici](#) le communiqué intersyndical à ce sujet). Cette intervention trahit une conception ministérielle où le monde savant serait aux ordres du gouvernement.

Il entend cependant accentuer cette politique liberticide, comme en témoigne l'élaboration d'un questionnaire adressé par ses services aux présidences d'universités et d'organismes de recherche, avec injonction de les diffuser à l'ensemble des personnels (voir le [courrier du ministère](#)). Intitulé « Enquête nationale sur l'antisémitisme dans l'enseignement supérieur et la recherche », ce questionnaire est gravement attentatoire aux droits des personnels, comme chacun pourra s'en rendre compte (voir [le questionnaire](#) destiné aux personnels).

- Il est perclus de graves déficiences méthodologiques : questions orientées, « soutien à la cause palestinienne » présenté comme une expression potentielle d'antisémitisme, essentialisation des juifs...
- Il est attentatoire à la liberté d'opinion des personnels. C'est un véritable sondage sur des questions politiques, aussi bien internationales qu'intérieures. C'est aussi un sondage sur les appartenances religieuses. Or, de quel droit l'employeur a-t-il le droit de recueillir les opinions politiques ou religieuses des salariés ? Dans la Fonction publique comme ailleurs, la liberté d'opinion est garantie à tous les agents (article 6 du Statut, aujourd'hui article L 111-1 du code général de la Fonction publique).
- Il est sans aucune garantie en matière de confidentialité des données, ce qui rend les questions d'ordre politique ou religieux encore plus inquisitoriales. La multiplicité et la précision des questions posées sur la situation professionnelle et personnelle de chaque répondant permet en effet des croisements de données. Le recueillement de ces données est donc une infraction au RGPD. Ce questionnaire ouvre la possibilité d'un fichage généralisé des opinions politiques ou religieuses des personnels. Au demeurant, quand bien même ce fichage ne concernerait que des établissements ou des catégories de personnels, il serait tout aussi inacceptable. De plus, ces données sont hébergées sur des serveurs internationaux ne garantissant pas leur conservation en toute sécurité, ce qui permet leur captation.

FO ESR exige le retrait immédiat du questionnaire « Enquête nationale sur l'antisémitisme dans l'enseignement supérieur et la recherche » !

Un courrier a été adressé par FO ESR au Ministre en ce sens. FO ESR appelle tous les personnels à refuser de répondre et à se prononcer, en défense de leur statut et de leurs droits personnels, pour le retrait de ce questionnaire.

Ajoutons que la mise en œuvre de ce sondage par une entreprise privée se fait avec les deniers du ministère, alors même que les établissements de l'ESR sont exsangues en raison de la politique budgétaire du gouvernement. FO ESR continuera donc à défendre le service public de l'ESR, non seulement contre ces attaques liberticides mais aussi contre le soutien décomplexé à l'enseignement privé, contre l'augmentation des droits d'inscription et contre toutes les politiques de coupes budgétaires dont les COMP à 100 % et le report sur les établissements du coût employeur de la PSC, du CAS pensions ou du GVT.

Montreuil, le 23 novembre 2025